



**N° 21-25  
AVENANT N° 2  
PROLONGATION DUREE MARCHE  
Marché de prestations de location  
Entretien des vêtements professionnels**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le bureau dûment convoqué le 10 JUIN  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération  
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 16 JUIN 2021  
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

**PRESENTS :**

Monsieur FAYET Michel  
Monsieur MARMONIER Pierre  
Monsieur ROSET Patrick  
Madame DEBES Céline  
Monsieur VILLARD Claude  
Monsieur CASTAING Patrick  
Monsieur AMEZIANE Karim

**EXCUSEE :**

Madame FRACHON Marie-Christine

Il est exposé :

Le marché de prestations de location-entretien des vêtements professionnels signé en novembre 2017 avec la société ANETT arrive à son terme au 31 décembre 2021.

La mise en place du marché (prise de taille, commandes, fabrication, organisation des livraisons) ont pris plusieurs mois au démarrage du marché qui prévoyait une durée de 48 mois, avec un étalement de la location et un amortissement des pièces sur une durée équivalente. Le décalage du départ aboutit à une soule assez importante sur l'amortissement.

Au 31 décembre 2021, le SMND devra verser à la société ANETT la somme de 44 794.85 € correspondante à la valeur résiduelle des vêtements « non usagers ».

Pour diminuer cette pénalité, il est proposé de prolonger le marché par avenant d'une durée de 9 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2022 et ainsi ramener ce montant à 15 048.77 €

La Commission d'appel d'offres réunie le mercredi 16 juin 2021 à 15 h 00 a validé cette proposition.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer cet avenant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 16 juin 2021**

**Michel FAYET,**  
Président

